

Est-on inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans ?

Publié le 17 avril 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous aurez 18 ans prochainement et vous vous interrogez sur votre inscription sur les listes électorales ? *Service-Public.fr* fait le point sur toutes les questions !

Vidéo - Est-on inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans ?

Crédits : © Service Public (DILA)
Voir la version texte de la vidéo

Les élections européennes auront lieu le **9 juin 2024**.

L'inscription électorale se fait automatiquement pour les jeunes de 18 ans ayant fait leur [recensement citoyen](#). C'est une démarche à faire dès l'âge de 16 ans.

Si vous n'avez pas encore fait votre recensement citoyen, vous devez alors vous inscrire sur les listes électorales. Cette inscription peut [se faire en ligne](#) (jusqu'au 1^{er} mai 2024), en mairie ou par courrier (jusqu'au 3 mai 2024).

Attention

L'inscription automatique se fait sur la liste électorale du lieu de résidence que vous avez déclaré pendant votre recensement. **Si vous avez déménagé** depuis votre recensement, vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales de votre nouvelle commune.

À noter

Si votre 18^e anniversaire a lieu entre le 4 mai et le 18 juin, vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition d'avoir fait votre recensement à 16 ans.

En cas de doute, vous pouvez vérifier votre inscription sur les listes électorales grâce au [service en ligne « Interroger sa situation électorale »](#).